



2. Assemblée publique de consultation.

L'assemblée publique de consultation aura lieu le 11 mai 2022 à 18h00, à la salle du conseil municipal au 5, rue Gale à Ormstown. Au cours de cette assemblée publique, la municipalité expliquera le premier projet de résolution PPCMOI. Elle présentera aussi les conséquences de son adoption et de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur ce premier projet de résolution.

3. Approbation référendaire

Le premier projet de résolution # 22-05-131 concernant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) au 1591, 3^e Rang, Ormstown contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

4. Consultation du projet de résolution

Toute personne intéressée par le premier projet de résolution # 22-05-131 concernant le projet PPCMOI peut en prendre connaissance au bureau de la Municipalité, au 5 rue Gale et aux heures régulières de bureau, entre 9h00 à 12h00 et 13h00 à 16h30 ou sur le site internet de la Municipalité au www.ormstown.ca sous l'onglet « Gestion municipale » et « PPCMOI ».

Donné ce 3 mai 2022.


François Gagnon
Greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, François Gagnon, greffier de la Municipalité d'Ormstown, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le présent avis en en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil, y incluant sur le site internet de la Municipalité, ce 3 mai 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 3 mai 2022.


François Gagnon
Greffier